

REGLEMENT DU JEU « SPECIAL RAMADAN 2021 »

Article 1 : Organisateur du jeu

L'organisateur du présent jeu est **ORANGE TUNISIE SA**, Société Anonyme au capital de 31 335 600 dinars, inscrite au registre national des entreprises, registre du commerce, sous l'identifiant unique N°0868024D, titulaire du matricule fiscal N°0868024D/A/M/000, ayant son siège social à l'Immeuble Orange Tunisie, avenue du cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, représentée aux fins des présentes par son directeur général adjoint, dument habilité à cette fin, ci-après désignée « **Orange Tunisie** » ou l'« **Organisateur** ».

Article 2 : Les règles du jeu

2.1 Durée, délai et lieu du jeu

Le jeu se déroule du 1^{er} mai 2021 à partir de 00h01 jusqu'au 8 mai 2021 à 23h59.

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure à l'exception des employés d'Orange Tunisie SA ainsi que leurs ascendants et descendants et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de sa famille.

Ce jeu est sans obligation d'achat.

2.2 Mode de participation au jeu

Pour participer au tirage au sort organisé dans le cadre de ce jeu, il suffit de :

Pour les participants n'ayant un numéro Orange

- Remplir la demande de participation se trouvant sur le site Orange : www.orange.tn dont une copie est jointe en Annexe 1.

- L'envoyer à l'Attention du Directeur Général Adjoint à l'adresse mail suivante : assistance@orange.com ;

Ou ;

Pour les participants ayant un numéro Orange

- **Entrer le code USSD *250#** et déclencher une désignation aléatoire et instantanée du gain. Un retour sms annoncera le gain ou perte du participant.

Article 3 : Lots mis en jeu

Les lots mis en jeu pendant toute la durée du jeu sont les suivants :

Lot	Valeur unitaire TTC	Quantité par jour	Quantité Totale	valeur Totale en DT	Date remise des Lots	Nombre de fois/gain
100 Mo	0,5	20 000	160 000	80 000	Instantanément	Max une fois par jour
200 Mo	0,9	8 000	64 000	57 600	Instantanément	Max une fois par jour
1Go	4,5	1 600	12 800	57 600	Instantanément	Max une fois par jour
Recharge 1dt	1	8 000	64 000	64 000	Instantanément	Max une fois par jour
Recharge 3dt	3	4 000	32 000	96 000	Instantanément	Max une fois par jour
Recharge 5dt	5	800	6 400	32 000	Instantanément	Max une fois par jour
500 dinars par moi s pendant 1 an	6 000 DT	1	4	24 000	45 jours après la fin du jeu	Le participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu
Bon d'achat 5 000 dt	5 000 DT	1	4	20 000	45 jours après la fin du jeu	Le participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu
Abonnement Flybox 100 Go durant 12 mois	984	10	80	98 400	45 jours après la fin du jeu	Le participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu

Article 4 : Remises des lots

Les lots 100 Mo, 200 Mo, 1 Go, 1dt, 3dt, 5dt seront reçus instantanément par les gagnants.

La remise des autres lots se fera au siège d'Orange Tunisie, sis à Immeuble Orange, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003.

Exception faite des lots injections, un seul lot est attribué par gagnant (même nom et même CIN). Les gagnants autorisent l'Organisateur à vérifier leurs coordonnées (adresse postale et/ou numéro de téléphone). A ce titre, le gagnant qui se présente pour récupérer son lot devra être muni d'une pièce d'identité prouvant qu'il est le propriétaire de la ligne qui a été utilisée pour participer au jeu, si le gagnant n'en n'est pas propriétaire, il devra impérativement présenter une procuration du propriétaire du numéro. En tout état de cause, les gagnants devront dans un délai ne dépassant pas sept (07) jours à compter de la réception de la notification par téléphone, régulariser le cas échéant leurs situations et réclamer les lots.

Les gagnants qui ne se présentent pas seront disqualifiés et les lots qui leurs étaient destinés seront perdus et demeureront acquis pour l'Organisateur.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie ni d'aucun remboursement de quelque nature que ce soit et sont non-cessibles.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des prix de valeur équivalente.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute avarie, vol ou perte intervenu après réception des lots par les participants. Enfin, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance des lots gagnés.

Par ailleurs, les gagnants s'engagent à respecter l'image de marque d'Orange Tunisie et ne rien entreprendre qui puisse y nuire.

Article 5 : Remboursement

La participation au jeu est gratuite, ainsi, toute personne participant au jeu pourra obtenir sur demande envoyée à l'adresse du jeu, le remboursement des frais nécessaires à sa participation au jeu.

Article 6 : Utilisation à des fins publicitaires

Les gagnants du présent jeu autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, photos et éventuellement vidéos à toutes fins publicitaires jugées nécessaires, et ce pour une durée de cinq (5) ans qui commence à courir à compter de la date prévue pour la remise du lot.

Article 7 : Informations et protection des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi organique n°2004-63 du 27/07/2004 relative à la protection des données à caractère personnel.

Tous les participants au jeu disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification des données les concernant.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Immeuble Orange Tunisie, avenue du Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis.

Article 8 : Dépôt légal

Le présent règlement est déposé auprès de l'huissier notaire Maître Helmi Hosni, dont le cabinet est sis au 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamon, Ariana, dépositaire du règlement avant sa publication et sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite avant la fin de la période du jeu (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Maître Helmi Hosni, 517, Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamon, Ariana.

Le timbre nécessaire à la demande d'une copie du règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif en vigueur.

Le règlement de jeu peut être modifié à tout moment par un avenant dûment signé par l'Organisateur. L'annonce de ces modifications est déclarée par l'Organisateur du jeu de la manière qu'il jugera propice.

Article 9 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes du jeu de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au présent jeu.

A ce titre, toute participation ou tentative de participation par un moyen autre que celui déterminé par le présent règlement ainsi que toute participation frauduleuse sera traitée conformément aux présent article et entraînera la disqualification immédiate, et, le cas échéant, la perte immédiate de tout lot gagné frauduleusement, tout cela sans préjudice de toute action pénale que l'Organisateur pourrait intenter et de tous dommages et intérêts qu'il pourrait réclamer.

Le participant est seul responsable en cas de fraude de sa part par quelque moyen que ce soit et toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Article 10 : Litiges et responsabilités

La participation au jeu emporte l'acceptation pleine et entière par les participants des clauses du présent règlement. Les participants renoncent à tout recours portant sur les conditions d'organisation du jeu, son déroulement ainsi que ses résultats.

Le participant est seul responsable en cas de fraude de sa part par quelque moyen que ce soit et toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 11 : Attribution de compétence

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires.

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois tunisiennes, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu

objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, et ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.
Tout litige entre les parties relève de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Fait à Tunis, le 30 Avril 2021

**P/Orange Tunisie SA
Le Directeur Général
M. Thierry MILLET**

**L'huissier Notaire
Maître Helmi HOSNI**

ANNEXE 1 : Bulletin de participation au Jeu « spécial ramadan»

Tunis le :

Orange Tunisie S.A.
Immeuble Orange Tunisie
Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Objet : Demande de participation au jeu My Orange.

A l'attention du Directeur Général Adjoint d'Orange Tunisie S.A

Cher Monsieur,

Je soussigné, Melle/ Mme/ M. _____, propriétaire du numéro de téléphone _____ exprime par la présente mon souhait de participer au Jeu Orange lancé par ORANGE TUNISIE S.A. pendant le mois du Ramadan 2021.

Par ailleurs, et du simple fait de ma participation, je donne le droit à ORANGE TUNISIE S.A. de m'envoyer les SMS nécessaires pour être informé du résultat de ma participation au jeu.

Je déclare avoir lu le règlement du jeu et approuvé toutes ses conditions.

Nom et Prénom
Signature